

Bureau Exécutif FFVoile : 12 septembre 2014

Relevé de décisions

Présent(e)s : JP CHAMPION, JC MERIC, JP CHURET, J KERHOAS, H BACCHINI, JP LOSTIS, JM SOYEZ, MT LANNUZEL, E MARLIOT, JL DENECHAU, B DAVID, H GIRAUD, S LASSEAUX, J MARAJO, M BOUVET, O CLERMONT, O BOVYN

Excusé(e)s : D TINCELIN, C FOURICHON, C FOUNTAINE, J CATHELIN, JC COUR, B BONNEAU

1	VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES
1.1	Approbation du relevé de décision du BE du 28 juillet 2014
Décision 1	Le BE apporte la modification suivante au point 6.1 (décision 12) : « [...] Nous pourrions prévoir dans nos cahiers des charges pour l'organisation de certaines de nos compétitions Internationales, cette obligation d'être en capacité d'être équipés en terme de Caméra et de retransmission d'images ainsi qu'imposer les parcours de médals race proche de la terre. » et valide le relevé de décisions du BE du 28 juillet ainsi modifié.
1.2	Point sur les licences au 11 septembre 2014
Information	Le BE prend connaissance des chiffres des licences au 11 septembre 2014 qui font apparaître une baisse de 0.5% des licences club FFVoile adultes et de 2.8% des licences club FFVoile jeunes.
1.3	Questionnaire de satisfaction des clubs
Décision 2	Le BE valide le principe du questionnaire pour présentation au prochain Conseil des Présidents de Ligue et envoi prévisionnel aux clubs dans le courant du mois d'octobre 2014. Le questionnaire sera testé sur quelques clubs.
1.4	Top Clubs
Décision 3	Le BE prend acte du principe de réforme de la cérémonie et du règlement des Top Clubs de la FFVoile. Il est demandé à l'ensemble des départements concernés ainsi qu'au service Communication de faire des propositions qui devront être adoptées lors du prochain BE, l'objectif étant de renforcer son attractivité, de plus rythmer la cérémonie et de revoir les aspects présentation/décorum.
Décision 4	En outre, le BE souhaite que soient revues les règles concourant à la désignation du club de l'année et en particulier que soient désignés à la fois un club de l'année et une Ecole Française de Voile de l'année. Des propositions en ce sens seront soumises au vote du prochain BE
1.5	Evolution du règlement d'attribution des trophées des Champions et du titre français de marin de l'année
Décision 5	Les membres du BE échangent sur l'évolution du règlement d'attribution des trophées des champions et du titre de marin français de l'année et des différentes options possibles. Le règlement sera soumis au BE par vote électronique
1.6	Budget Corrigé

Décision 6 Vote CA	Le BE entérine le budget corrigé à l'équilibre (10 334 K euros en charges et produits, 592 K€ en investissement) pour présentation au prochain Conseil d'Administration.
1.7	Colloque de France Stations Nautiques
Décision 7	Le BE décide que la FFVoile n'enverra pas de représentants au prochain colloque de France Stations Nautiques.
1.8	Fonds européens
Information	Le BE prend connaissance de l'avancement du projet européen de la FFVoile, du projet de contribution de la FFVoile à la croissance bleue et de l'échéancier à court terme. Plusieurs réunions doivent notamment avoir lieu au siège de la FFVoile fin septembre avant une présentation à Bruxelles dans le courant du mois d'octobre 2014.
2	VOILE LEGERE
2.1	Annulation pour 2014 de la mise en jeu du titre de champion de France Elite Finn
Décision 8	Le Bureau Exécutif entérine l'annulation pour 2014 de la mise en jeu du titre de Champion de France Elite Finn sur le Grand Prix de l'Armistice du 30 octobre au 2 novembre 2014. L'épreuve reste au calendrier fédéral comme traditionnellement pour l'ensemble des nombreux pratiquants de la Classe Finn.
2.2	Demande de prise en charge de l'arbitrage sur l'épreuve : Régate Internationale Grand Duc d'Albe – Grade 4 organisée par le Club Multicoques de Hyères du 20 au 21 septembre 2014
Décision 9	Le Bureau Exécutif entérine la proposition de déroger au règlement financier afin que la CCA puisse prendre en charge la participation financière forfaitaire du corps arbitral sur l'épreuve Régate Internationale Grand Duc d'Albe – grade 4 organisée par le Club Multicoques de Hyères du 20 au 21 septembre 2014.
2.3	Bilan des Championnats de France et Open de France de l'été et réflexion pour l'avenir sur le Catamaran et le Laser Standard
Information	Le BE prend connaissance du document de bilan des Championnats de France estivaux et de l'Open de France et de la réflexion en cours pour l'avenir en Catamaran et Laser Standard et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Catamaran : envisager un titre supplémentaire au Championnat de France Espoirs Glisse pour les équipages à gabarit important et les jeunes de plus de 20 ans - Laser Standard : comment inverser la tendance d'une faible participation depuis plusieurs années sur le support au Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage <p>Ce document de bilan sera présenté au prochain Conseil d'Administration.</p>
3	DEVELOPPEMENT
3.1	Point d'information sur le dossier Plaisance
Information	Le BE prend connaissance du dernier degré d'avancement du dossier Plaisance ainsi que de l'échéancier de travail à venir pour une présentation des produits développés dans le cadre du prochain Nautic de Paris.
3.2	Convention FFVoile / UCPA

Décision 10	Le BE entérine le principe et les modalités du renouvellement de la convention FFVoile / UCPA pour signature après dernière validation par les services concernés.
3.3	Bilan de saison (1ers éléments)
Information	Discussion collective des membres du BE sur leur ressenti de la saison, notamment estivale. Si la Bretagne semble avoir connu une performance satisfaisante, les conditions météorologiques en méditerranée font apparaître quelques incertitudes quant au degré de performance de la saison pour les écoles de voile concernées.
4	HAUT-NIVEAU
4.1	Vente de matériel Haut-Niveau
Décision 11	Suite à la validation du principe de vente anticipée par le BE du 18 avril 2013, le Bureau Exécutif valide les ventes du matériel suivant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Véhicule Renault Trafic immatriculé 554 PLG 75 de 2003 pour 1 500 euros à M. Sebastian ZARATE ○ Voile Radial de 2011 pour 250 euros à Mme Véronique <i>CLAISSE</i>
4.2	Procédure de vente anticipée de matériel Haut-Niveau
Décision 12	Le BE valide la nouvelle procédure de vente anticipée du matériel Haut Niveau (cf. annexe du relevé de décisions) qui annule et remplace la précédente procédure validée par le BE.
5	RELATIONS INTERNATIONALES
5.1	Point sur la SWC de Hyères
Information	Le BE prend connaissance de la volonté de l'ISAF de confier à la FFVoile l'organisation d'une des deux étapes européennes de la Sailing World Cup à Hyères jusqu'en 2020.
Décision 13	Le BE donne son accord sous réserve d'une possibilité contractuelle pour la FFVoile de résilier tous les deux ans la convention afin de tenir compte du rythme de décision de la communauté d'agglomération TPM dans l'octroi de sa subvention.
5.2	Epreuves Internationales
	Le BE valide la présentation au prochain CA de trois nouvelles épreuves internationales en France en 2015 :
Décision 14	<ul style="list-style-type: none"> - les Championnats du Monde de J 70 et Dragon organisés par la Société des Régates Rochelaises, - le Championnat du Monde de Tornado organisé par le Yacht Club de Carnac.
Décision 15	Par ailleurs, le BE demande que soit intégré dans les pièces administratives à fournir à la FFVoile le projet de convention entre l'organisateur et la classe concernée.
Décision 16	Le BE entérine le principe pour la FFVoile de grader lesdites épreuves en tenant compte de la réalité du niveau sportif et de la représentation internationale qui peuvent varier d'une classe à l'autre.
6	REGLEMENTATION
6-1	PRINCIPE D'HOMOLOGATION DES RECORDS NATIONAUX A LA VOILE

<p>Décision 17</p> <p>7</p> <p>7-1</p>	<p>Le BE se prononce favorablement sur le principe de mise en place d'homologation de records à la voile nationaux et charge les services de la FFVoile de réfléchir à cet effet pour une nouvelle présentation plus approfondie.</p> <p>HABITABLE</p> <p>Organisateur du Championnats de France Intersérie Croiseur Léger 2015</p>
<p>Décision 18</p> <p>7-2</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve la candidature du Club Nautique Voile d'Aix les Bains pour le Championnat de France Promotion Intersérie des Croiseurs Légers 2015.</p> <p>Bilan Championnat de France Habitable de l'été</p>
<p>Information</p> <p>7-3</p>	<p>Le BE prend connaissance du bilan satisfaisant des championnats de France Habitable de l'été 2014 dont une présentation sera faite lors du prochain Conseil d'Administration.</p> <p>Centres de formation à la survie ISAF</p> <p>1/ Habilitation des Glénans</p>
<p>Décision 19</p>	<p>Le BE valide l'habilitation du Centre de Formation Glénans Concarneau comme Centre ISAF/FFVoile de formation à la survie.</p> <p>2/ Convention avec les centres de Formation à la survie ISAF</p>
<p>Décision 20</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve le principe de conventionnement entre la FFVoile et les centres ISAF/FFVoile de formation à la survie sur la base du modèle présenté au BE. Le BE valide la mise en place d'une redevance demandée aux centres de formation dès le 01/2015. Le BE fixe le prix de cette redevance à 20 € HT/ certificat.</p> <p>3/ Réunion Nationale des centres de formation à la survie ISAF</p>
<p>Décision 21</p> <p>8</p> <p>8-1</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve la mise en place et la réalisation de la réunion Nationale des centres de formation à la survie ISAF. Le BE valide l'ordre du jour de cette réunion.</p> <p>CCA</p> <p>Convention d'arbitrage supplémentaire 2014</p>
<p>Décision 22</p> <p>9</p>	<p>Le BE valide la mise en place d'une convention d'arbitrage entre OC Sport, organisateur de l'étape des Extrême Sailing Series de Nice et la Fédération Française de Voile.</p> <p>COMMISSION HANDIVOILE</p> <p>Le BE valide la nouvelle composition de la commission Handivoile :</p> <p>Présidente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brigitte Viaud
<p>Décision 23</p>	<p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marie Claire Durand – directrice base nautique de Mèze responsable handivoile en Languedoc Roussillon • Bernard Destrubé – membre de la Disabled Sailing Commission à l'ISAF - Vice président IFDS • Jérémy Chauchoy – école de voile de Berck - commission handivoile Ligue Nord Pas de Calais • Grégory Boyer-Gibaud – cadre technique fédéral ligue Pays de la Loire • Jean Yves Le Roux – ancien référent voile FFH. <p>Cadre technique rattaché : Bernard Porte CTN</p>

ANNEXE : PROCEDURE DE VENTE ANTICIPEE DU MATERIEL HAUT-NIVEAU

En se basant sur les prix du marché ou les cotes (quand elles existent), le directeur Equipe de France Olympique ou le DTN propose une liste de matériel à vendre à la vice-présidente en charge du Haut Niveau qui valide l'autorisation de vente suite à délégation de pouvoir accordé par le Président.

Cette procédure s'applique uniquement pour les matériels dont le prix de vente reste inférieur à 7 500 euros.

Un contrat de vente est établi entre l'acheteur et la fédération et il est signé pour ce qui concerne la FFVoile par le Président ou toute personne ayant reçu délégation de signature par le Président.

Le règlement des ventes s'effectue uniquement par chèque ou virement bancaire à l'ordre de la FFVoile pour les sommes supérieures ou égales à 1 000 € conformément au RFI.

Il est rappelé que la procédure de cession de matériel ainsi que la fiche de suivi des cessions de matériel, toutes deux établies par note de service interne (docs joints), doivent être respectées.

Les ventes réalisées sont présentées au BE de la fédération pour information dans les meilleurs délais après la vente.